

Délibération n° 25-6-1

POINT N° 1 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 décembre 2025

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Du 16 octobre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2025, tel que présenté au point n° 1 de l'ordre du jour sous réserve des modifications apportées en séance.

Fait et délibéré à Montrouge, le 4 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvain WASERMAN', written over the printed name.

Délibération n° 25-6-2

POINT N° 2 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 4 décembre 2025

BUDGET INITIAL 2026

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le document intitulé « Budget initial 2026 » dont l'examen était prévu au point n°2 de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 350 ETPT dont 1 070 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 280 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 1 363 715 372 € d'autorisations d'engagement dont :

	Budget principal	Budget annexe	Budget consolidé
Personnel	112 741 920 €	3 493 350 €	116 235 270 €
Fonctionnement	1 200 980 317 €	3 918 147 €	1 204 898 464 €
Investissement	37 359 538 €	5 222 100 €	42 581 638 €
Total	1 351 081 775 €	12 633 597 €	1 363 715 372 €

- 1 651 030 640 € de crédits de paiements dont :

	Budget principal	Budget annexe	Budget consolidé
Personnel	112 741 920 €	3 493 350 €	116 235 270 €

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1070	280	1350
Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c)	1070		

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL (4 + 5 + 6)	1070	102 917 173	280	13 318 097	1350	116 235 270
1 - TITULAIRES	28	3 880 800			28	3 880 800
* Titulaires État	28	3 880 800			28	3 880 800
* Titulaires organisme (corps propre)	0	-			0	-
2 - CONTRACTUELS	1042	99 036 373	280	13 318 097	1322	112 354 470
* Contractuels de droit public	0	-	0	-	0	-
δ CDI	0	-			0	-
δ CDD	0	-	0	-	0	-
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	-	0	-	0	-
* Contractuels de droit privé	1042	99 036 373	280	13 318 097	1322	112 354 470
δ CDI	1005	96 386 803			1005	96 386 803
δ CDD	37	2 649 570	280	13 318 097	317	15 967 667
3 - CONTRATS AIDES			0	-	0	-
4 - AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés)						-

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITÉ, RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DÉCOMPTÉS DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS :		
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES À L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES À L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (mise à disposition entrantes)

EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON RÉMUNÉRÉS PAR LUI ET NON DÉCOMPTÉS DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS :		
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	8	800 000
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	8	800 000
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	-

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2 - Autorisations budgétaires

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES	Budget rectificatif 2025 n°1		Prévision 2025		Budget Initial 2026		Budget Initial 2026	Prévision 2025	Budget Initial 2026	Budget rectificatif 2025 n°1	Prévision 2025	Budget Initial 2026	RECETTES		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP								Budget Initial 2026	
Personnel	110 864 973	600 000	108 560 853	108 560 853	112 741 920	900 000	112 741 920	108 560 853	112 741 920	900 000	108 560 853	112 741 920	1 049 167 429	Recettes globalisées	
<i>dont contributions CAS Pension</i>	<i>600 000</i>	<i>600 000</i>	<i>900 000</i>	<i>900 000</i>	<i>900 000</i>	<i>900 000</i>	<i>900 000</i>	<i>900 000</i>	<i>900 000</i>	<i>900 000</i>	<i>900 000</i>	<i>900 000</i>	959 374 153	Subvention pour charges de service public	
Fonctionnement	1 748 251 302	1 058 915 495	1 725 507 004	1 026 493 352	1 200 980 317	1 483 275 995	1 483 275 995	1 725 507 004	1 200 980 317	1 483 275 995	1 725 507 004	1 483 275 995	47 947 298	Autres financements de l'Etat	
<i>dont Intervention</i>	<i>1 565 803 337</i>	<i>903 751 369</i>	<i>1 541 530 050</i>	<i>871 430 716</i>	<i>1 048 369 236</i>	<i>1 322 879 557</i>	<i>1 322 879 557</i>	<i>1 541 530 050</i>	<i>1 048 369 236</i>	<i>1 322 879 557</i>	<i>1 541 530 050</i>	<i>1 322 879 557</i>	1 414 974	Autres financements publics	
<i>dont Fonctionnement (hors intervention)</i>	<i>182 447 965</i>	<i>155 164 127</i>	<i>183 976 945</i>	<i>155 062 636</i>	<i>152 611 080</i>	<i>160 396 438</i>	<i>160 396 438</i>	<i>183 976 945</i>	<i>152 611 080</i>	<i>160 396 438</i>	<i>183 976 945</i>	<i>160 396 438</i>	41 431 004	Recettes propres	
Investissement	47 675 886	24 820 133	40 007 811	22 597 812	37 359 538	41 533 794	41 533 794	40 007 811	37 359 538	41 533 794	40 007 811	41 533 794	235 619 426	Recettes fléchées*	
<i>dont Intervention</i>	<i>1 906 792 162</i>	<i>1 194 800 601</i>	<i>1 874 075 669</i>	<i>1 157 652 017</i>	<i>1 381 081 775</i>	<i>1 637 551 709</i>	<i>1 637 551 709</i>	<i>1 874 075 669</i>	<i>1 381 081 775</i>	<i>1 637 551 709</i>	<i>1 874 075 669</i>	<i>1 637 551 709</i>	159 278 929	Financements de l'Etat fléchés	
<i>dont Fonctionnement (hors intervention)</i>	<i>47 675 886</i>	<i>24 820 133</i>	<i>40 007 811</i>	<i>22 597 812</i>	<i>37 359 538</i>	<i>41 533 794</i>	<i>41 533 794</i>	<i>40 007 811</i>	<i>37 359 538</i>	<i>41 533 794</i>	<i>40 007 811</i>	<i>41 533 794</i>	2 256 390	Autres financements publics fléchés	
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	1 906 792 162	1 194 800 601	1 874 075 669	1 157 652 017	1 381 081 775	1 637 551 709	1 637 551 709	1 874 075 669	1 381 081 775	1 637 551 709	1 874 075 669	1 637 551 709	74 084 107	Recettes propres fléchées	
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)													1 284 786 855		TOTAL DES RECETTES (C)
													352 764 855		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau 8 "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 2 - Autorisations budgétaires

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
BUDGET ANNEXE

DEPENSES	Budget rectificatif 2025 n°1		Prévision 2025		Budget Initial 2026		Budget Initial 2026	Prévision 2025	Budget Initial 2026	Budget rectificatif 2025 n°1	Prévision 2025	Budget Initial 2026	RECETTES		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP								Budget Initial 2026	
Personnel	3 364 875	3 364 875	3 268 104	3 268 104	3 493 350	3 493 350	3 493 350	3 268 104	3 493 350	3 493 350	3 268 104	3 493 350	12 220 086	Recettes globalisées	
<i>dont contributions CAS Pension</i>	<i>4 489 000</i>	<i>4 574 000</i>	<i>4 199 000</i>	<i>4 774 000</i>	<i>3 918 147</i>	<i>4 063 480</i>	<i>4 063 480</i>	<i>4 199 000</i>	<i>4 774 000</i>	<i>3 918 147</i>	<i>4 063 480</i>	<i>4 063 480</i>	12 220 086	Subvention pour charges de service public	
Fonctionnement	4 499 000	4 574 000	4 199 000	4 774 000	3 918 147	4 063 480	4 063 480	4 199 000	4 774 000	3 918 147	4 063 480	4 063 480	12 220 086	Autres financements de l'Etat	
<i>dont Intervention</i>	<i>4 499 000</i>	<i>4 574 000</i>	<i>4 199 000</i>	<i>4 774 000</i>	<i>3 918 147</i>	<i>4 063 480</i>	<i>4 063 480</i>	<i>4 199 000</i>	<i>4 774 000</i>	<i>3 918 147</i>	<i>4 063 480</i>	<i>4 063 480</i>	12 220 086	Autres financements publics	
<i>dont Fonctionnement (hors intervention)</i>	<i>5 112 000</i>	<i>6 812 000</i>	<i>5 112 000</i>	<i>6 784 689</i>	<i>5 222 100</i>	<i>5 922 100</i>	<i>5 922 100</i>	<i>5 112 000</i>	<i>6 784 689</i>	<i>5 222 100</i>	<i>5 922 100</i>	<i>5 922 100</i>	12 220 086	Recettes propres	
Investissement	12 975 875	14 750 875	12 579 104	14 826 793	12 633 597	13 478 930	13 478 930	12 579 104	14 826 793	12 633 597	13 478 930	13 478 930	12 220 086	TOTAL DES RECETTES (C)	
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	12 975 875	14 750 875	12 579 104	14 826 793	12 633 597	13 478 930	13 478 930	12 579 104	14 826 793	12 633 597	13 478 930	13 478 930	12 220 086	TOTAL DES RECETTES (C)	
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)													1 258 844		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)
													4 933 705		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU 2 - Autorisations budgétaires

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUDGET CONSOLIDÉ

DEPENSES	Budget rectificatif 2025 n°1		Prévision 2025		Budget initial 2026		Budget initial 2026	Prévision 2025	Budget initial 2026	Budget rectificatif 2025 n°1	RECETTES
	AE	CP	AE	CP	AE	CP					
Personnel	114 229 848	114 229 848	111 828 957	111 828 957	116 235 270	116 235 270	116 235 270	843 781 593	907 445 316	1 061 387 515	Recettes globalisées
<i>dont contributions CAS Pension</i>	<i>600 000</i>	<i>600 000</i>	<i>900 000</i>	<i>900 000</i>	<i>900 000</i>	<i>900 000</i>	<i>900 000</i>	<i>1 111 277</i>	<i>1 101 210</i>	<i>958 374 153</i>	<i>Subvention pour charges de service public</i>
Fonctionnement	1 752 750 302	1 053 489 495	1 729 706 004	1 031 267 352	1 204 898 464	1 487 339 475	1 487 339 475	2 774 632	2 228 192	47 947 298	<i>Autres financements de l'Etat</i>
<i>dont Intervention</i>	<i>1 565 803 337</i>	<i>903 751 369</i>	<i>1 541 530 060</i>	<i>871 430 716</i>	<i>1 048 369 236</i>	<i>1 322 879 557</i>	<i>1 322 879 557</i>	<i>65 897 423</i>	<i>60 334 321</i>	<i>1 414 974</i>	<i>Autres financements publics</i>
<i>dont Fonctionnement (hors intervention)</i>	<i>186 946 965</i>	<i>159 738 127</i>	<i>188 175 945</i>	<i>159 836 636</i>	<i>156 529 227</i>	<i>164 459 918</i>	<i>164 459 918</i>	<i>617 938 943</i>	<i>101 101 717</i>	<i>53 651 090</i>	<i>Recettes propres</i>
Investissement	52 787 886	31 632 133	45 119 811	29 382 501	42 581 638	47 455 894	47 455 894	2 794 511	1 762 434	235 619 428	Recettes fléchées*
								137 067 492	101 101 717	159 278 929	Financements de l'Etat fléchés
								478 076 940	506 972 921	74 084 107	Autres financements publics fléchés
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	1 919 768 037	1 209 351 476	1 886 654 773	1 172 478 810	1 363 715 372	1 651 030 640	1 651 030 640	1 531 503 868	1 517 282 388	1 297 006 941	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		322 152 392		344 803 578						364 023 699	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau 8 "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4 - Equilibre financier

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUDGET CONSOLIDÉ

BESOINS	Budget rectificatif 2025 n°1	Prévision 2025	Budget initial 2026	Budget rectificatif 2025 n°1	Prévision 2025	Budget initial 2026	Budget Initial 2026	RECETTES
Solde budgétaire du budget principal (déficit) (D2)*	3 313 523	4 933 705	352 764 855	325 465 915	349 737 283	1 258 844		Solde budgétaire du budget principal (excédent) (D1)*
Solde budgétaire du budget annexe (déficit) (D2)*			1 250 000	80 000		80 000		Solde budgétaire du budget annexe (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital)	1 519 000	925 000	80 000	80 000	80 000	80 000		Remboursements d'emprunts (capital)
Nouveaux prêts (capital)	80 000	80 000	80 000					Nouveaux prêts (capital)
Dépôts et cautionnements (b1)								Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de France 2030 (c1)**	940 449 435	437 038 776	1 076 056 699	1 495 531 171	218 173 294	467 852 926		Opérations au nom et pour le compte de France 2030 (c2)**
Opérations au nom et pour le compte du FDI (c1)**	101 524 709	69 020 745	80 194 210	69 329 698	71 385 061	27 054 381		Opérations au nom et pour le compte du FDI (c2)**
Opérations au nom et pour le compte du MASA (c1)**	34 905 938	37 283 786	43 172 087		10 358 288			Opérations au nom et pour le compte du MASA (c2)**
Opérations au nom et pour le compte de l'AO GPID (c1)**								Opérations au nom et pour le compte de l'AO GPID (c2)**
Opérations au nom et pour le compte de l'AO H2 (c1)**			922 400				1 704 980	Opérations au nom et pour le compte de l'AO H2 (c2)**
Opérations au nom et pour le compte de liers (c1)**	13 994 176	2 080 483	22 676 619	13 994 176	2 080 483		22 676 619	Opérations au nom et pour le compte de liers (c2)**
Autres décaissements sur comptes de liers (e1)								Autres encaissements sur comptes de liers (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	1 095 786 781	551 362 496	1 578 375 714	1 904 400 960	651 814 408		519 368 906	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	808 614 179	100 451 913					1 059 006 808	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***								dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie propre (c)	332 807 691	354 884 285	6 190 212	12 174 299	11 005 707		361 463 911	dont Prélèvement sur la trésorerie propre (d)
dont Abondement de la trésorerie du FDI		2 364 315		32 195 011			53 139 829	dont Prélèvement sur la trésorerie du FDI
dont Abondement de la trésorerie des fonds MASA				34 905 938	26 925 498		43 172 087	dont Prélèvement sur la trésorerie des fonds MASA
dont Abondement de la trésorerie de l'AO GPID								dont Prélèvement sur la trésorerie de l'AO GPID
dont Abondement de la trésorerie de l'AO H2			782 580					dont Prélèvement sur la trésorerie de l'AO H2
dont Abondement de la trésorerie France 2030	555 081 737						608 203 773	dont Prélèvement sur la trésorerie France 2030
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	1 904 400 960	651 814 408	1 578 375 714	1 904 400 960	651 814 408		1 578 375 714	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau 2 "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau 5 "Opérations pour compte de liers"

(***) Montant issu du tableau 8 "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6 - Situation patrimoniale - Budget annexe

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Compte de résultat

CHARGES	Budget rectificatif 2025 n°1	Prévision 2025	Budget initial 2026	PRODUITS	Budget rectificatif 2025 n°1	Prévision 2025	Budget initial 2026
PERSONNEL :	3 014 295	3 014 295	3 222 048	SUBVENTIONS DE L'ETAT (Comptes 7411) :	0	0	0
				dont Subventions pour charges de service public :	0	0	0
				dont Autres subventions de l'Etat :	0	0	0
FONCTIONNEMENT :	9 425 260	9 628 489	8 734 782	AUTRES SUBVENTIONS (Comptes 74 hors 7411) :	0	0	0
dont fonctionnement hors amortissements :	4 924 590	5 027 509	4 334 782				
dont aides et subventions (Comptes 657) :	0	0	0	AUTRES PRODUITS :	11 437 352	10 009 529	12 220 086
dont charges calculées (Amortissements et provisions) :	4 500 680	4 500 680	4 400 000	dont ventes de marchandises, produits et services (Comptes 70) :	0	0	0
				dont autres recettes (Comptes 75 hors 757, 76) :	11 437 352	10 009 529	12 220 086
				dont CP reprise au r/s, financ. rattachés à des actifs (Comptes 7813 et 7863) :	0	0	0
				dont reprises sur amortissements et provisions (Comptes 78) :	0	0	0
TOTAL DES CHARGES (1) :	12 439 555	12 642 784	11 956 830	TOTAL DES PRODUITS (2) :	11 437 352	10 009 529	12 220 086
RESULTAT : Bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	263 256	RESULTAT : Perte (4) = (1) - (2)	1 002 203	2 633 255	0
TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4)	12 439 555	12 642 784	12 220 086	TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4)	12 439 555	12 642 784	12 220 086

Calcul de la capacité d'autofinancement

Résultat prévisionnel de l'exercice (3) ou (4)	-1 002 203	-2 633 255	263 256
+ dotations aux amortissements et provisions (68)	4 500 680	4 500 680	4 400 000
- reprise sur dotations (78)	0	0	0
+ charges non déductibles (65x)	0	0	0
- quote-part des subv. d'investiss., liée au compte de résultat (7813)	0	0	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (65x)	0	0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs (75x)	0	0	0
= CAF ou IAF	3 498 477	1 907 425	4 683 256

Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget rectificatif 2025 n°1	Prévision 2025	Budget initial 2026	RESSOURCES	Budget rectificatif 2025 n°1	Prévision 2025	Budget initial 2026
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT :	0	0	0	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT :	3 498 477	1 907 425	4 683 256
INVESTISSEMENTS :	6 812 000	6 784 699	5 922 100	Financement de l'actif par l'Etat (10) :	0	0	0
dont Immobilisations corporelles et incorporelles (2021/23) :	6 812 000	6 784 699	5 922 100	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat (13) :	0	0	0
dont Titres et participations (26) :	0	0	0	Titres et participations :	0	0	0
dont Aides remboursables (2748) :	0	0	0	Autres ressources (hors opérations d'ordres intégrées à la CAF) :	0	0	0
dont Prêts, dépôts et titres de participations (16/26/27) :	0	0	0	Produits de cession d'éléments d'actifs (75x) :	0	0	0
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT :	0	0	0	Remboursements d'avances remboursables (27) :	0	0	0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	6 812 000	6 784 699	5 922 100	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 498 477	1 907 425	4 683 256
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)	0	0	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6)	3 313 523	4 817 264	1 258 844

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

Variation du FONDS DE ROULEMENT - APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-3 313 523	-4 817 264	-1 258 844
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FR - TRESORERIE)	0	116 441	0
Variation de la TRESORERIE - ABONDEMENT (9) ou PRELEVEMENT (8)	-3 313 523	-4 633 705	-1 258 844
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	-18 720 740	-20 224 481	-21 483 326
Niveau du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	1 807 312	1 723 753	1 723 753
Niveau de la TRESORERIE	-20 328 052	-21 948 234	-23 207 079

Fonctionnement	1 483 275 995 €	4 063 480 €	1 487 339 475 €
Investissement	41 533 794 €	5 922 100 €	47 455 894 €
Total	1 637 551 709 €	13 478 930 €	1 651 030 640 €

- 1 297 006 941 € de prévisions de recettes dont :
 - Budget principal : 1 284 786 855 €
 - Budget annexe : 12 220 086 €

- -354 023 699 € de solde budgétaire dont :
 - Budget principal : - 352 764 855 €
 - Budget annexe : - 1 258 844 €

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 1 059 006 808 € de variation de trésorerie
- 10 794 115 € de résultat patrimonial
- 35 114 115 € de capacité d'autofinancement
- -13 011 780 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré à Montrouge, le 4 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 25-6-3

POINT N° 5 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 décembre 2025

**Convention de transition écologique régionale Grand-Est 2026-2028 :
Convention de Mandat Fonds Chaleur dans le cadre de la loi 3DS et Contrat
d'Objectif associé**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « Convention de transition écologique régionale Grand-Est 2026-2028 : Convention de Mandat Fonds Chaleur dans le cadre de la loi 3DS et Contrat d'Objectif associé » document dont l'examen était prévu au point n° 5 de l'ordre du jour,

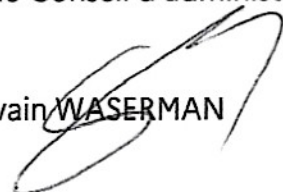
Après en avoir délibéré :

- Approuve la Convention de transition écologique régionale Grand-Est 2026-2028 : Convention de Mandat Fonds Chaleur dans le cadre de la loi 3DS et Contrat d'Objectif,
- Autorise le Président du Conseil d'administration à signer la convention de mandat entre l'ADEME et la région Grand Est.

Fait et délibéré à Montrouge, le 4 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 25-6-4

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 décembre 2025

Avenant à la convention de mandat avec BPI pour le financement des diagnostics

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le projet d'avenant « Avenant 8 à la convention de mandat avec BPI pour le financement des diagnostics » dont l'examen était prévu en point n° 6 de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve les termes et dispositions de l'avenant 8 à la convention de mandat avec BPI pour le financement des diagnostics,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire l'avenant à la convention correspondante.

Fait et délibéré à Montrouge, le 4 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 25-6-5

POINT N° 7 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 décembre 2025

Programmation des études de l'ADEME et stratégie de gestion des connaissances

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu les documents intitulés « Programmation des études de l'ADEME et stratégie de gestion des connaissances » dont l'examen était prévu en point n° 7 de l'ordre du jour,

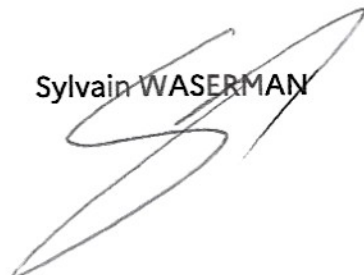
Après en avoir délibéré :

- Approuve la programmation des études de l'ADEME et la stratégie de gestion des connaissances.

Fait et délibéré à Montrouge, le 4 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 25-6-6

POINT N° 8 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 décembre 2025

Contrôle interne comptable et budgétaire (CIC CIB)

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « Contrôle interne comptable et budgétaire » document dont l'examen était prévu au point n° 8 de l'ordre du jour,


Après en avoir délibéré :

- Approuve la cartographie des risques et le plan d'actions lié relatif au Contrôle interne comptable et budgétaire tels que soumis sous réserve des mises au point qui résulteraient des remarques des administrateurs.

Fait et délibéré à Montrouge, le 4 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 25-6-7

POINT N° 9 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 décembre 2025

Cartographie des risques de corruption et restitution de l'audit fraudes

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « Cartographie des risques de corruption et restitution de l'audit fraudes » document dont l'examen était prévu au point n° 9 de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve la cartographie des risques de corruption et le plan d'actions lié tels que soumis sous réserve des mises au point qui résulteraient des remarques des administrateurs.

Fait et délibéré à Montrouge, le 4 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 25-6-8

POINT N° 10 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 décembre 2025

Révision des règles générales d'attribution des aides de l'ADEME

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « Révision des règles générales d'attribution des aides de l'ADEME » document dont l'examen était prévu au point n° 10 de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve les modifications des règles générales d'attribution des aides de l'ADEME telles que présentées en séance et sous réserve des mises au point qui résulteraient des remarques des administrateurs.

Fait et délibéré à Montrouge, le 4 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration


Sylvain WASERMAN

Délibération n° 25-6-9

POINT N° 11 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 16 octobre 2025

Création d'un réseau de chaleur sur les communes de Clichy-sous-Bois et Livry-Gargan (93) alimenté par une géothermie profonde

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 4 septembre 2025

Vu le document intitulé « Création d'un réseau de chaleur sur les communes de Clichy-sous-Bois et Livry-Gargan (93) alimenté par une géothermie profonde », dont l'examen figurait au point n° 11 a a de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire Clichy Livry Chaleur, conformément au document examiné, d'un montant maximal de **30 200 962 €**,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Montrouge, le 4 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration


Sylvain WASERMAN

Délibération n° 25-6-10

POINT N° 11 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 décembre 2025

**Réseau de chaleur de Mulhouse
Investissement/Création d'un réseau de récupération et de transport de
chaleur fatale par la SEM M2A Energies (68)**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 2 décembre 2025

Vu le document intitulé « Investissement/Création d'un réseau de récupération et de transport de chaleur fatale par la SEM M2A Energies (68) », dont l'examen figurait au point n° 11 a b i de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire CA Mulhouse Alsace Agglomération, conformément au document examiné, d'un montant maximal de **42 300 000 €**,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Montrouge, le 4 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration


Sylvain WASERMAN

Délibération n° 25-6-11

POINT N° 11 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 décembre 2025

Réseau de chaleur de Mulhouse

Extension du réseau de chaleur du réseau mulhousien dans le cadre du projet Blue Industrie permettant la récupération de la chaleur fatale des entreprises de la bande rhénane

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 2 décembre 2025

Vu le document intitulé « Extension du réseau de chaleur du réseau mulhousien dans le cadre du projet Blue Industrie permettant la récupération de la chaleur fatale des entreprises de la bande rhénane », dont l'examen figurait au point n° 11 a b ii de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire M2A Energies, conformément au document examiné, d'un montant maximal de **23 700 000 €**,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Montrouge, le 4 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 25-6-12

POINT N° 11 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 décembre 2025

Création d'un réseau de chaleur sur la métropole de TOURS (37)

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 2 décembre 2025

Vu le document intitulé « Création d'un réseau de chaleur sur la métropole de TOURS (37) », dont l'examen figurait au point n° 11 a c de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire ENERGIE VERTE DE TOURS METROPOLE conformément au document examiné, d'un montant maximal de **17 738 000 €**,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Montrouge, le 4 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 25-6-13

POINT N° 11 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 décembre 2025

Modernisation et développement du RCU Rennes Sud Extension RCU Rennes Sud par ENERSUD Rennes Métropole (35)

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 2 décembre 2025,

Vu le document intitulé « Modernisation et développement du RCU Rennes Sud Extension RCU Rennes Sud par ENERSUD Rennes Métropole (35) », dont l'examen figurait au point n° 11 a d de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire ENERSUD conformément au document examiné, d'un montant maximal de **39 000 000 €**,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Montrouge, le 4 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration


Sylvain WASERMAN

Délibération n° 25-6-14

POINT N° 11 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 décembre 2025

Financement du CEREN pour 2026

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « GIE CEREN : Participation de l'ADEME au budget pour l'année 2026 », dont l'examen figurait au point n° 11 b b de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve la participation de l'ADEME au budget du GIE CEREN pour l'année 2026 pour un montant maximal de **1 381 322.20 € TTC en 2026**,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le GIE CEREN la convention correspondante.

Fait et délibéré à Montrouge, le 4 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration


Sylvain WASERMAN

Délibération n° 25-6-15

POINT N° 11 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 décembre 2025

Chaire Economie et Climat

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « Participation financière de l'ADEME à la Chaire Economie du Climat », dont l'examen figurait au point n° 11 b c de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve la participation de l'ADEME au budget de la Chaire Economie du Climat pour un montant maximal de **40 000 € par an pendant 3 ans,**
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré à Montrouge, le 4 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 25-6-16

POINT N° 11 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 décembre 2025

Renouvellement d'un marché d'accompagnement (AMO) méthodologique, au pilotage projet et à la réalisation opérationnelle des produits digitaux pour l'ADEME

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « Renouvellement d'un marché d'accompagnement (AMO) méthodologique, au pilotage projet et à la réalisation opérationnelle des produits digitaux pour l'ADEME », dont l'examen figurait au point n° 11 c a de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur le « renouvellement d'un marché d'accompagnement (AMO) méthodologique, au pilotage projet et à la réalisation opérationnelle des produits digitaux pour l'ADEME » pour un montant maximum de 52,5 M€ TTC sur 5 ans.

Fait et délibéré à Montrouge, le 4 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration


Sylvain WASERMAN

POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 décembre 2025

Organisation sur les relations entre l'ADEME et les Préfets

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu la circulaire 6504/SG du 5/01/25,

Vu le document intitulé « Note d'organisation sur les relations entre l'ADEME et les Préfets » document dont l'examen était prévu au point n° 4 de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve le nouveau cadre d'organisation et de relation entre l'ADEME et les Préfets.

Fait et délibéré à Montrouge, le 4 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration



Sylvain WASERMAN